
APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONTRAT À COMMANDES – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES – 401-130-20289-2

La Ville de Nicolet demande des soumissions pour l'acquisition d'équipements informatiques. Les soumissions, sous pli cacheté, portant la mention « **Soumission – Contrat à commandes – Acquisition d'équipements informatiques – Ville de Nicolet – 401-130-20289-2** » seront reçues au bureau de la greffière sis au 180, rue de Monseigneur-Panet, Nicolet (Québec) J3T 1S6, au plus tard le 1^{er} novembre 2023, avant 9 h 30, date et heure auxquelles elles seront ouvertes officiellement et publiquement.

CONTRAT À COMMANDES – ACQUISITION D'ARTICLES DE BUREAU, DE PAPIER D'IMPRESSION ET DE CARTOUCHES D'ENCRE – 401-130-20690-2

La Ville de Nicolet demande des soumissions pour l'acquisition d'articles de bureau, de papier d'impression et de cartouches d'encre. Les soumissions, sous pli cacheté, portant la mention « **Soumission – Contrat à commandes – Acquisition d'articles de bureau, de papier impression et de cartouches d'encre – Ville de Nicolet – 401-130-20690-2** » seront reçues au bureau de la greffière sis au 180, rue de Monseigneur-Panet, Nicolet (Québec) J3T 1S6, au plus tard le 1^{er} novembre 2023, avant 9 h 30, date et heure auxquelles elles seront ouvertes officiellement et publiquement.

Pour ces appels d'offres, les documents peuvent être obtenus en s'adressant au Système électronique d'appel d'offres (SÉ@O) en consultant le site Internet www.seao.ca. Ne seront considérées que les soumissions déposées par les personnes, sociétés et compagnies s'étant procuré le document d'appel d'offres par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SÉ@O) et préparées sur les formulaires joints aux documents d'appel d'offres.

Tout renseignement additionnel concernant les présentes demandes de soumission peut être obtenu auprès du responsable d'appel d'offres, le tout, tel que précisé dans les documents d'appel d'offres.

La Ville de Nicolet ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité envers les soumissionnaires.

Donné ce 30 septembre 2023

M^e Magali Loisel
Greffière